

Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil communautaire  
du 30 mars 2023

### **Délibération n°2023-064 - Subventions aux associations – Exercice 2023**

Membres élus	61
Membres en exercice	61
Présents ou représentés	58
Ne prend pas part au vote	0
Votants	58
Abstention	0
Suffrage exprimés	58
Majorité absolue	30
Pour	58
Contre	0

L'an deux mil vingt-trois, le 30 mars, à compter de 19h00 le conseil communautaire, régulièrement convoqué en date du 24 mars, s'est réuni Salle André Millet à Samoreau sous la présidence de M. Pascal GOUHOURY.

La délibération N° 2023-018 est retirée de l'ordre du jour.

#### Membres présents :

M. Pascal GOUHOURY, Président.

Mmes Estelle BERTÉE, Sophie BERTHOLIER, Françoise BICHON-LHERMITTE, Isabelle BOLGERT, Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE (à partir de la délibération N°2023-029), Véronique FÉMÉNIA, Anne-Sophie GUERIN, Anne GHYSSENS, Marie HOLVOET, Hélène MAGGIORI, Isabelle MARIE, Naciba MESSAOUDI, Mylène MUSY, Marie-Charlotte NOUHAUD, Judith REYNAUD, Sonia RISCO, Pascale TORRENTS-BELTRAN.

MM. Christophe BAGUET, M. Christian BOURNERY, Michel CALMY, Romain COQUERY, Jean-Claude DELAUNE, David DINTILHAC (à partir de la délibération N° 2023-029), Thibault FLINE, Patrick GAUTHIER (arrivée à 19h15), Michaël GOUÉ, Francis GUERRIER, Pascal GROS, Jean HÉLIE, Fabrice LARCHÉ, Olivier MAGRO (à partir de la délibération N° 2023-029), Yann MOREAU (arrivée à 19h15), Nicolas PIERRET, Jean-Philippe POMMERET, Patrick POCHON, Daniel RAYMOND, Thierry REYJAL, Alain RICHARD, Laurent ROUSSEL, Gérard TAPONAT, Alain THIERY, Cédric THOMA, Yannick TORRES, Vitor VALENTE et Anthony VAUTIER (à partir de la délibération N°2023-059).

#### Membres ayant donné pouvoir :

Mme Chantal PAYAN à M. Vitor VALENTE

Mme Cécile PORTE à M. Fabrice LARCHÉ

Mme Magali BELMIN à M. Thierry REYJAL

Mme Francine BOLLET à Mme Isabelle BOLGERT

Mme Gwenaél CLER à M. Thibault FLINE

M. Julien GONDARD à M. Laurent ROUSSEL

Mme Nathalie VINOT à M. David DINTILHAC (à partir de la délibération N° 2023-029)

Accusé de réception en préfecture  
16771200072346-20230406-2023-064-DE  
Date de réception préfecture : 06/04/2023

M. Anthony VAUTIER à Mme Véronique FÉMÉNIA (lors des délibérations N°2023-013 à N°2023-058)  
Mme Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE à Mme Pascale TORRENTS-BELTRAN (lors des délibérations N°2023-013 à N°2023-028)  
M. Thomas IANZ à M. Nicolas PIERRET  
M. Frédéric VALLETOUX à Mme Judith REYNAUD  
Mme Marie-Laure VASSEUR à M. Christian BOURNERY  
Mme Audrey TAMBORINI à M. Cédric THOMA  
M. Michel CHARIAU à Mme Françoise BICHON-LHERMITTE  
M. Laurent SIGLER à Mme Naciba MESSAOUDI

Membres absents :

Mme Lamia KORT  
Mme Aurélie BRICAUD  
M. Olivier MAGRO (lors des délibérations N°2023-013 à N°2023-028 et N°2023-068)  
M. David DINTILHAC (lors des délibérations N°2023-013 à N°2023-028)  
Mme Nathalie VINOT (lors des délibérations N°2023-013 à N°2023-028)  
M. Yann MOREAU (lors des délibérations N°2023-053 à N°2023-055)  
M. Francis GUERRIER (lors des délibérations N°2023-063 à N°2023-064)  
M. Fabrice LARCHÉ (lors des délibérations N°2023-065 à N°2023-067)  
Mme Cécile PORTE (lors des délibérations N°2023-065 à N°2023-067)  
M. Christian BOURNERY (lors de la délibération N°2023-070)  
Mme Marie-Laure VASSEUR (lors de la délibération N°2023-070)  
M. Gérard TAPONAT (lors de la délibération N°2023-077)

Membre n'ayant pas pris part au vote :

Le Président sort de la salle au moment du vote des comptes administratifs et ne prend pas part au vote des délibérations n°2023-029 à n°2023-036.

Secrétaire de Séance : M. Yannick TORRES

**Références juridiques :**

- **Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment, ses articles L.1611-4, L 2311-7**
- **Statuts de la Communauté d'agglomération**

**Rapporteur : M. Yannick TORRES**

Les statuts modifiés de la Communauté d'agglomération sont entrés en vigueur le 1er janvier 2023, suite à l'arrêté préfectoral du 14 septembre 2022.

Ces derniers mentionnent le soutien de la Communauté d'agglomération aux activités artistiques, culturelles ou sportives tel que suit :

- Soutien aux disciplines sportives organisées par une association sportive affiliée à une fédération et participant à ses compétitions, pour : les sports nautiques et aquatiques, l'athlétisme, l'équitation, le football, le cyclisme, le tennis, le tir à l'arc, le rugby, et l'escrime. Ces associations devront organiser un enseignement collectif, avoir pour objectifs l'inclusion par la pratique handisport et la féminisation de la pratique sportive.
- Soutien aux manifestations artistiques, culturelles ou sportives dont attractivité ou l'étendue dépassent le cadre communal.
- Soutien au programme « savoir nager de l'Education Nationale

Ainsi, la Communauté d'agglomération a adressé un formulaire aux associations du territoire communautaire rentrant dans le champ de soutien mentionné dans ses statuts, afin que ces dernières puissent effectuer pour l'année 2023, une demande de subvention auprès de la collectivité.

Ainsi il est proposé à l'assemblée de :

- Approuver l'attribution des subventions aux associations selon le tableau ci-dessous,
- Inscrire les crédits au budget principal 2023 de la Communauté d'agglomération.
- Inscrire les crédits au budget annexe Grand Parquet 2023 de la Communauté d'agglomération
- Autoriser M. le Président à effectuer tout acte utile à la mise en œuvre de cette délibération

**Subventions inscrites au budget principal 2023 :**

<b>Subventions aux associations sportives</b>	<b>Activités</b>	<b>Subventions 2023</b>
Vélo Club Fontainebleau Avon	Cyclisme	10 000,00 €
Association Nautique Fontainebleau Avon Canoé – Kayak	Canoé Kayak	2 400,00 €
Union Sportive Avonnaise Football	Football	50 000,00 €
Entente Sportive de la Forêt – ESF – Section Tennis, Football et Athlétisme	Tennis	1 980,00 €
	Football	5 110,00 €
	Athlétisme	1 980,00 €
Pays de Fontainebleau Athlétisme	Athlétisme	78 000,00 €
Association Sportive Subaquatique Avon et Fontainebleau – ASSAB	Plongée	500,00 €
Association Sportive des Bords de Seine Tennis	Tennis	5 000,00 €
Entente Football Pays de Fontainebleau	Football Féminin	6 000,00 €
Aviron du Pays de Fontainebleau	Aviron	19 500,00 €
Avenir Samoreau	Athlétisme	2 000,00 €
Entente Sportive Pays de Bière Football	Football	10 000,00 €
Pays de Fontainebleau Escrime	Escrime	4 500,00 €
Avon Athlétisme Club	Athlétisme	2 000,00 €
Club Nautique Chartrettes	Ski Nautique	2 000,00 €
Union sportive Héricy – Section Football	Football	9 500,00 €
Football Club Bois le Roi	Football	17 500,00 €
Rugby Sud 77	Rugby	15 000,00 €

Accusé de réception en préfecture  
077-200072346-20230406-2023-064-DE  
Date de réception préfecture : 06/04/2023

Racing Club du Pays de Fontainebleau	Football	44 000,00 €
Union Sportive Avonnaise Escrime	Escrime	8 000,00 €
Tennis Club de Bourron Marlotte	Tennis	1 600,00 €
Tennis Club de Fontainebleau	Tennis	15 000,00 €
Tennis Club Chartrettes	Tennis	2 000,00 €
Olympique du Loing Football	Football	4 000,00 €
Union sportive Bois le Roi – sections Tennis et Tir à l'arc	Tennis	12 000,00 €
	Tir à l'arc	500,00 €
Compagnie d'Arc Fontainebleau Avon	Tir à l'Arc	2 500,00 €
Cercle des Nageurs de Fontainebleau Avon – CNFA	Natation	6 500,00 €
Samois Athlétisme	Athlétisme	1 900,00 €

<b>Subventions exceptionnelles aux associations sportives</b>	<b>Activités</b>	<b>Subventions 2023</b>
Vélo Club Fontainebleau Avon	Cyclisme	3 000,00 €
Pays de Fontainebleau Athlétisme	Athlétisme	12 000,00 €
Pays de Fontainebleau Escrime	Escrime	2 500,00 €
Avon Athlétisme Club	Athlétisme	2 000,00 €
Racing Club du Pays de Fontainebleau	Football	3 000,00 €
Rugby Sud 77	Rugby	3 000,00 €
Union Sportive Avonnaise Escrime	Escrime	2 000,00 €
Olympique du Loing Football	Football	2 000,00 €
Compagnie d'Arc Fontainebleau Avon	Tir à l'Arc	2 500,00 €
Samois Athlétisme	Athlétisme	700,00 €

<b>Subventions aux manifestations sportives</b>	<b>Activités</b>	<b>Subventions 2023</b>
Comité de Seine et Marne D'athlétisme -Meeting D'athlétisme de Seine et Marne	Athlétisme	10 000,00 €
Vélo Club Pays de Fontainebleau - Grand Prix Cycliste de la CAPF	Cyclisme	1 500,00 €
Tri-Aventure - Impérial Trail	Trail	1 500,00 €
Entente Football Pays de Fontainebleau -Festival de Football Féminin	Football Féminin	2 000,00 €
Azimut Sport Compétition- La Nordique Bellifontaine	Marche nordique	1 000,00 €

<b>Subventions aux manifestations culturelles</b>	<b>Activités</b>	<b>Subventions 2023</b>
Fleury Animation – 13ème Festival Pop/Rock du pays de Bière	Musique	1 500,00 €
ProQuartet - Rencontres Musicales en Seine et Marne	Musique	2 000,00 €
Concerts du Pays de Bière	Musique	5 000,00 €
	Musique Subvention exceptionnelle	5 000,00 €
Génération Artistique Héricy - Festival Des Briardises	Théâtre	20 000,00 €
Festival de Théâtre du Hérisson	Théâtre	4 500,00 €
Caméléart - Musique en Gâtinais	Musique	500,00 €

<b>Autres subventions</b>	<b>Activités</b>	<b>Subventions 2023</b>
Amicale du Personnel Intercommunal – API	Association du personnel	2 000,00 €
Comité de Défense des Usagers des transports – CODUT	Défense des Usagers	200,00 €
Réserve de Biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais	Environnement	5 000, 00 €

### **Subventions inscrites sur le budget annexe du Grand Parquet 2023**

<b>Subventions aux manifestations organisées au Grand-Parquet</b>	<b>Activités</b>	<b>Subventions 2023</b>
Grand Parquet Endurance – Concours International d'Endurance édition Classique	Equitation	1 500,00 €
La Forêt s'Organise - Bonneau International Poney (BIP)	Equitation	2 000,00 €
FTB Events – Fontainebleau Classic Summer Tour	Equitation	1 500,00 €

Accusé de réception en préfecture  
077-200072346-20230406-2023-064-DE  
Date de réception préfecture : 06/04/2023

Société Hippique Française – Grande Semaine de L'élevage	Equitation	5 000,00 €
CREIF - Meeting d'Automne de Concours Complet d'équitation	Equitation	1 500,00 €
Grand Parquet Endurance – Concours International d'Endurance Championnat de France	Equitation	1 500,00 €
Nature en fête	Nature, terroir, chasse	2 000,00 €

**Décision :**

L'assemblée décide à l'unanimité de :

- Approuver l'attribution des subventions aux associations selon le tableau ci-dessous,
- Inscrire les crédits au budget principal 2023 de la Communauté d'agglomération.
- Inscrire les crédits au budget annexe Grand Parquet 2023 de la Communauté d'agglomération
- Autoriser M. le Président à effectuer tout acte utile à la mise en œuvre de cette délibération

**Subventions inscrites au budget principal 2023 :**

<b>Subventions aux associations sportives</b>	<b>Activités</b>	<b>Subventions 2023</b>
Vélo Club Fontainebleau Avon	Cyclisme	10 000,00 €
Association Nautique Fontainebleau Avon Canoé – Kayak	Canoé Kayak	2 400,00 €
Union Sportive Avonnaise Football	Football	50 000,00 €
Entente Sportive de la Forêt – ESF – Section Tennis, Football et Athlétisme	Tennis	1 980,00 €
	Football	5 110,00 €
	Athlétisme	1 980,00 €
Pays de Fontainebleau Athlétisme	Athlétisme	78 000,00 €
Association Sportive Subaquatique Avon et Fontainebleau – ASSAB	Plongée	500,00 €
Association Sportive des Bords de Seine Tennis	Tennis	5 000,00 €
Entente Football Pays de Fontainebleau	Football Féminin	6 000,00 €
Aviron du Pays de Fontainebleau	Aviron	19 500,00 €
Avenir Samoreau	Athlétisme	2 000,00 €
Entente Sportive Pays de Bière Football	Football	10 000,00 €
Pays de Fontainebleau Escrime	Escrime	4 500,00 €

Avon Athlétisme Club	Athlétisme	2 000,00 €
Club Nautique Chartrettes	Ski Nautique	2 000,00 €
Union sportive Héricy – Section Football	Football	9 500,00 €
Football Club Bois le Roi	Football	17 500,00 €
Rugby Sud 77	Rugby	15 000,00 €
Racing Club du Pays de Fontainebleau	Football	44 000,00 €
Union Sportive Avonnaise Escrime	Escrime	8 000,00 €
Tennis Club de Bourron Marlotte	Tennis	1 600,00 €
Tennis Club de Fontainebleau	Tennis	15 000,00 €
Tennis Club Chartrettes	Tennis	2 000,00 €
Olympique du Loing Football	Football	4 000,00 €
Union sportive Bois le Roi – sections Tennis et Tir à l'arc	Tennis	12 000,00 €
	Tir à l'arc	500,00 €
Compagnie d'Arc Fontainebleau Avon	Tir à l'Arc	2 500,00 €
Cercle des Nageurs de Fontainebleau Avon – CNFA	Natation	6 500,00 €
Samois Athlétisme	Athlétisme	1 900,00 €

<b>Subventions exceptionnelles aux associations sportives</b>	<b>Activités</b>	<b>Subventions 2023</b>
Vélo Club Fontainebleau Avon	Cyclisme	3 000,00 €
Pays de Fontainebleau Athlétisme	Athlétisme	12 000,00 €
Pays de Fontainebleau Escrime	Escrime	2 500,00 €
Avon Athlétisme Club	Athlétisme	2 000,00 €
Racing Club du Pays de Fontainebleau	Football	3 000,00 €
Rugby Sud 77	Rugby	3 000,00 €
Union Sportive Avonnaise Escrime	Escrime	2 000,00 €
Olympique du Loing Football	Football	2 000,00 €

Accusé de réception en préfecture  
077-200072346-20230406-2023-064-DE  
Date de réception préfecture : 06/04/2023

Compagnie d'Arc Fontainebleau Avon	Tir à l'Arc	2 500,00 €
Samois Athlétisme	Athlétisme	700,00 €

<b>Subventions aux manifestations sportives</b>	<b>Activités</b>	<b>Subventions 2023</b>
Comité de Seine et Marne D'athlétisme -Meeting D'athlétisme de Seine et Marne	Athlétisme	10 000,00 €
Vélo Club Pays de Fontainebleau - Grand Prix Cycliste de la CAPF	Cyclisme	1 500,00 €
Tri-Aventure - Impérial Trail	Trail	1 500,00 €
Entente Football Pays de Fontainebleau -Festival de Football Féminin	Football Féminin	2 000,00 €
Azimet Sport Compétition- La Nordique Bellifontaine	Marche nordique	1 000,00 €

<b>Subventions aux manifestations culturelles</b>	<b>Activités</b>	<b>Subventions 2023</b>
Fleury Animation – 13ème Festival Pop/Rock du pays de Bière	Musique	1 500,00 €
ProQuartet - Rencontres Musicales en Seine et Marne	Musique	2 000,00 €
Concerts du Pays de Bière	Musique	5 000,00 €
	Musique Subvention exceptionnelle	5 000,00 €
Génération Artistique Héricy - Festival Des Briardises	Théâtre	20 000,00 €
Festival de Théâtre du Hérisson	Théâtre	4 500,00 €
Caméléart - Musique en Gâtinais	Musique	500,00 €

<b>Autres subventions</b>	<b>Activités</b>	<b>Subventions 2023</b>
Amicale du Personnel Intercommunal – API	Association du personnel	2 000,00 €
Comité de Défense des Usagers des transports – CODUT	Défense des Usagers	200,00 €
Réserve de Biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais	Environnement	5 000, 00 €

## **Subventions inscrites sur le budget annexe du Grand Parquet 2023**

<b>Subventions aux manifestations organisées au Grand-Parquet</b>	<b>Activités</b>	<b>Subventions 2023</b>
Grand Parquet Endurance – Concours International d’Endurance édition Classique	Equitation	1 500,00 €
La Forêt s’Organise - Bonneau International Poney (BIP)	Equitation	2 000,00 €
FTB Events – Fontainebleau Classic Summer Tour	Equitation	1 500,00 €
Société Hippique Française – Grande Semaine de L’élevage	Equitation	5 000,00 €
CREIF - Meeting d’Automne de Concours Complet d’équitation	Equitation	1 500,00 €
Grand Parquet Endurance – Concours International d’Endurance Championnat de France	Equitation	1 500,00 €
Nature en fête	Nature, terroir, chasse	2 000,00 €

Fait les jours, mois et an susdits,  
Ont signé les membres présents.

Le Secrétaire de séance

Yannick TORRES



Pour extrait conforme,

Le Président,

Pascal GOUHOURY

Certifié exécutoire le - 6 AVR. 2023  
Date de mise en ligne le - 6 AVR. 2023  
Notification le - 6 AVR. 2023  
AR Préfecture 077-200072346-

Le présent acte administratif peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site [www.pays-fontainebleau.fr](http://www.pays-fontainebleau.fr) et sa transmission au représentant de l’État auprès du tribunal administratif de Melun ou par l’application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture  
077-200072346-20230406-2023-064-DE  
Date de réception préfecture : 06/04/2023